

... il faut établir un cadre plus large dans lequel il serait possible de dire quelque chose de concret, du point de vue du bien-être général, au sujet des objectifs de l'activité socio-économique du pays, des moyens d'atteindre ces objectifs et de la mesure dans laquelle on y réussit.

Cela m'étonne fort. Sans prétendre être qualifié pour siéger au Conseil économique du Canada, je me permets de rappeler un discours que je faisais l'an dernier. J'y lançais l'idée d'un conseil social du Canada, qui mettrait au point des indicateurs sociaux propres à faciliter une planification économique et sociale d'ensemble. En d'autres termes, nous ne pouvons plus, dans une société complexe comme la nôtre, nous fonder uniquement sur des indicateurs économiques pour juger de la qualité de notre société.

Je voudrais faire comprendre au ministre à quel point je compte sur son initiative pour la mise en œuvre des suggestions du Conseil économique du Canada, en ce qui concerne le recours à des indicateurs sociaux et leur intégration aux indicateurs économiques; nous pourrions ainsi adopter une meilleure politique globale, tendant au bien-être de l'homme considéré individuellement.

Or, au sujet des handicapés, je veux simplement faire remarquer au ministre que, malgré les programmes et les diverses mesures prises en faveur des handicapés, il n'y a pas au pays de service d'orientation adéquat en matière d'éducation et de choix d'occupation et d'emploi pour les personnes handicapées. Je sais de quoi je parle parce qu'il y a dans ma circonscription plusieurs organismes œuvrant en faveur des handicapés dont le financement des activités dépend exagérément des programmes PIL et autres programmes gouvernementaux d'inspiration politique.

Je pourrais mettre à la disposition du ministre des lettres et des documents qui illustrent la situation difficile des handicapés au pays parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans le système économique et se voient accorder une trop faible priorité. Les priorités du gouvernement sont axées exclusivement sur le bien-être économique—et je m'appuie pour dire cela sur le Conseil économique du Canada—et il est nécessaire de procéder à une intégration qui contribuera à améliorer la qualité de la vie à laquelle les handicapés auront droit plutôt que d'être traités de façon paternaliste et condescendante. Je ne blâme pas le ministre. Je dis simplement que je l'encourage à appliquer les recommandations du Conseil économique du Canada et à donner son appui à leur mise en œuvre et plus particulièrement peut-être à adopter le projet de création d'un Conseil social du Canada qui contribuerait à mettre ces recommandations en œuvre.

● (1600)

Je demande une minute de plus afin de pouvoir faire valoir mon deuxième point. Je le ferai en moins de soixante secondes puisque le ministre est au fait de la question que je soulève dans mon argument, soit que je m'oppose tout à fait à l'imposition d'une taxe de transport aérien. C'est là faire preuve de discrimination contre l'Ouest canadien et je tiens à ce que le ministre le sache.

M. l'Orateur adjoint: J'aurais espéré que le député demanderait le consentement de la Chambre s'il veut

Loi sur l'accise

parler après quatre heures. Je lui ai accordé une minute, mais pour deux ou trois minutes de plus il lui faudra le consentement de la Chambre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; je crois que la Chambre accorderait une minute de plus au député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) ou lui donnerait un choix. Comme d'autres députés aimeraient commenter l'article 1 à cause de l'amendement apporté à l'article sur les définitions, si le bill est lu pour la deuxième fois, la Chambre pourrait-elle nous promettre que le débat général sur l'article 1 se déroulera en comité plénier?

M. Roche: J'en ai pour une minute si la Chambre me permet de terminer.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Roche: Le ministre connaît bien l'argument; inutile de le lui répéter dans les détails. On l'a mentionné à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Il sait pertinemment que dans l'esprit de cette Conférence de Calgary, les transports au pays doivent servir à encourager le développement régional. Si nous ne pouvons faire modifier immédiatement la loi nationale sur les transports, de sorte que ce principe ait la priorité, nous pouvons au moins éviter de prendre des mesures de distinction injuste envers les Canadiens de l'Ouest par le biais d'une taxe qui imposerait un fardeau aux hommes d'affaires et aux familles qui sont obligés de voyager en avion. A mon avis, cette taxe est injuste et viole sûrement l'esprit de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest: je le signale au ministre très sérieusement.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité plénier.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ne pas se former en comité plénier et à passer aux mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton*, soit les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que nous sommes tous d'accord pour étudier aujourd'hui l'avis de motion n° 14, inscrit au nom du député de York-Sunbury (M. Howie).

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à la remettre à plus tard les motions précédant la motion n° 14 et à passer immédiatement à l'étude de celle-ci?

Des voix: D'accord.